

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE SERVICE CLIENT

**BPARTNERS SAS**

Conditions Générales de Services à jour du 01/08/2024

## Table des matières

<b>CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE SERVICE CLIENT</b>	<b>1</b>
<b>DÉFINITIONS</b>	<b>1</b>
<b>ARTICLE 2 - PRÉAMBULE – CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 - RÔLE DE BPARTNERS</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 - PARTENAIRES</b>	<b>4</b>
Service d'agrégation	4
Gestion des demandes de paiement par lien	4
<b>ARTICLE 5 - INFORMATIONS LÉGALES – IDENTIFICATION DE BPARTNERS</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE</b>	<b>5</b>
Acceptation des CGS par l'Utilisateur	5
Acceptation des CGS par les Mandataires	6
Modification des CGS par BPARTNERS	6
<b>ARTICLE 8 - ACCESSIBILITÉ DE L'APPLICATION</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8 - DESCRIPTION DE L'APPLICATION ET DES MISSIONS DE BPARTNERS</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9 - DESCRIPTION DES SERVICES</b>	<b>7</b>
Fonctionnalités accessibles aux Utilisateurs depuis l'Application BPARTNERS	7
Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Clients connectés sur leur Espace Utilisateur	8
<b>ARTICLE 10 - Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Conseils</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 11 - MODALITÉS DE PAIEMENT</b>	<b>10</b>
Exigibilité des frais	10
Modalités de paiement des frais	10
<b>ARTICLE 12 - CRÉATION D'UN ESPACE UTILISATEUR</b>	<b>11</b>
Conditions liées à la création d'un Espace Utilisateur	11
Description des étapes nécessaires à la création d'un Espace Utilisateur	13
<b>1.1.6. La création d'un Espace Utilisateur</b>	<b>13</b>
<b>1.1.7. Définition d'un Mot de passe personnel</b>	<b>13</b>
<b>1.2. Vérifications</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 13 - GESTION DE L'ESPACE UTILISATEUR</b>	<b>14</b>
Accès Personnel	14
Mandataire(s)	14
Perte de l'identifiant et/ou du mot de passe	15

Modification des informations de l'Espace Utilisateur	15
<b>ARTICLE 14 - ACCES CONSEIL</b>	<b>15</b>
Création d'un Accès Conseil	15
Durée de l'Accès Conseil	15
Inactivité de l'Accès Conseil	16
Révocation de l'Accès Conseil	16
<b>ARTICLE 15 - INFORMATIONS DÉLIVRÉES À L'UTILISATEUR</b>	<b>16</b>
Relevé annuel des frais	16
<b>ARTICLE 16 - DUREE DE VALIDITE DE L'ESPACE UTILISATEUR</b>	<b>16</b>
Principe	16
Suspension de l'Espace Utilisateur	16
Suppression de l'Espace Utilisateur à l'initiative de BPARTNERS	17
Suppression de l'Espace Utilisateur à l'initiative de l'Utilisateur	17
Décès de l'Utilisateur personne physique	17
<b>ARTICLE 17 - DISPONIBILITÉ DES SERVICES</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 18 - RESPONSABILITÉ</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 19 - IMPRÉVISION</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE 20 - EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE 21 - EXCEPTION D'INEXÉCUTION</b>	<b>19</b>
<b>ARTICLE 22 - FORCE MAJEURE</b>	<b>19</b>
<b>ARTICLE 23 - CONFIDENTIALITE</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 24 - SECURITE DES ESPACE UTILISATEURS – VÉRIFICATIONS OPÉRÉES PAR BPARTNERS</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 25 - INTUITU PERSONAE – INCESSIBILITÉ – CHANGEMENT DE CONTRÔLE</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 26 - SECURITE DES DONNEES</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 27 - INFORMATIQUES ET LIBERTÉS - DONNÉES NOMINATIVES</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 28 - « BLOCTEL » - LISTE ANTI-DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 29 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 30 - SERVICE D'ASSISTANCE EN LIGNE</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 31 - INFORMATIONS – RÉCLAMATIONS</b>	<b>22</b>
<b>ARTICLE 32 - NULLITÉ PARTIELLE – INDÉPENDANCE DES STIPULATIONS</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 33 - LANGUE</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 34 - DROIT APPLICABLE &amp; LITIGES</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 35 - ACCÈS GOOGLE AGENDA</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 36 ACCÈS AUX IMAGES ORTHOPHOTOGRAPHIES ET SATELLITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION</b>	<b>25</b>

## DÉFINITIONS

Tous les termes suivants, comportant une majuscule, ont la signification ci-dessous rappelée et s'entendent tant au singulier qu'au pluriel :

<b>Accès Conseil</b>	Désigne tout accès créé par un Client au profit d'un de ses conseils (avocat, expert-comptable) permettant au Conseil d'obtenir un accès en lecture à un ou plusieurs Compte(s) de Paiement.
<b>ACPR (« Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution »)</b>	Désigne l'autorité administrative indépendante chargée de délivrer l'agrément aux prestataires de service de paiement ( <a href="http://acpr.banque-france.fr">http://acpr.banque-france.fr</a> ) et est également chargée de la surveillance et du respect des règles et normes financières applicables sur le territoire national ;
<b>Application(s)</b>	Désigne l'interface numérique permettant aux Utilisateurs d'avoir accès aux Services par l'intermédiaire du Réseau Internet, à savoir l'application BPARTNERS disponible sur l'Apple Store et Google Play ;
<b>BPARTNERS</b>	Désigne à la fois l'Application disponible au profit des Utilisateurs et la société BPARTNERS SAS, société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est sis 8 rue Puget, 75018 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 918 072 737, représentée par son président, Monsieur Sofiane MADANI ;
<b>Bridge API</b>	Désigne l'interface de programmation applicative, c'est-à-dire un ensemble normalisé de classes, de méthodes ou de fonctions, édité par Perspectiveev, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 529 196 313 et dont le siège social est situé sis 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris, mis à la disposition de BPARTNERS afin qu'il puisse proposer aux Utilisateurs les Services ;
<b>Clients</b>	Désigne la personne morale, immatriculée en France ou d'Espace économique Européen (EEE). Le Client peut agir dans le cadre de son activité professionnelle (commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole). Il est titulaire ou souhaite être titulaire d'un Espace Utilisateur ;
<b>Code de Sécurité</b>	Désigne le code personnalisé du Client ou d'un Utilisateur Autorisé leur permettant d'accéder à l'Espace Utilisateur au moyen du Dispositif d'Authentification Forte Personnel ;
<b>Cognito</b>	Service de Amazon Web Services qui permet l'authentification sécurisée des utilisateurs ;
<b>Espace Utilisateur</b>	Désigne un Espace Utilisateur accessible sur l'Application par l'intermédiaire des Moyens d'Accès, et permettant d'accéder aux Services dédiés aux Utilisateurs disposant d'un Espace Utilisateur ;

<b>Conditions Générales de Service (CGS) Clients</b>	Désigne les Conditions Générales de Service applicables aux Utilisateurs;
<b>Donnée(s)</b>	Désigne tout élément (informations, textes, photographies, messages, etc.) collecté par l'Utilisateur et implémenté par lui au sein de l'Application et des Services au travers de son utilisation ;
<b>Dispositif d'Authentification Forte Personnel :</b>	Désigne le dispositif technique fourni personnellement au Client afin de vérifier son identité ou la validité d'un Ordre de paiement, et répondant aux exigences légales et réglementaires applicables. Ces procédures impliquent l'utilisation de Données de Sécurité Personnalisées ;
<b>Donnée(s) Personnelle(s)</b>	Désigne toute information se rapportant à une personne physique ou morale identifiée ou identifiable, au sens des lois et règlements encadrant la protection des données à caractère personnel ;
<b>Données de Sécurité Personnalisées</b>	Désigne les données personnalisées qui permettent d'authentifier l'identité du Client grâce à l'utilisation du Dispositif d'Authentification Forte Personnel ;
<b>Fintecture</b>	Désigne Fintecture, Établissement de Paiement agréé (ACPR – 17248) qui a développé la première solution de paiement instantané Compte à Compte (A2A) en France.
<b>Fonctionnalité(s)</b>	Désigne chaque élément implémenté, accessible et utilisable au sein des différents Services;
<b>Mandataire</b>	Désigne un représentant de l'Utilisateur, un Mandataire ne pouvant qu'être (i) un représentant légal de l'Utilisateur personne morale figurant sur le Kbis, ou (ii) un Tiers disposant d'un mandat spécial devant être communiqué à BPARTNERS, ou (iii) tout administrateur judiciaire ou mandataire judiciaire désigné par une juridiction dans le cadre d'une procédure collective de l'Utilisateur, ou (iv) tout mandataire ad hoc ou administrateur provisoire ayant capacité à accéder aux moyens de paiement de l'Utilisateur et désigné par une décision de justice ;
<b>Moyens d'Accès</b>	Désigne les méthodes et/ou fonctions par lesquelles l'Utilisateur peut accéder à un ou plusieurs Services afin de les utiliser pour ses propres besoins ;
<b>Partie</b>	Désigne toute personne qui a signé et a adhéré aux CGS et aux obligations qu'elles contiennent ;
<b>Partenaire(s)</b>	A le sens qui lui est donné à l'ARTICLE 4 des présentes CGS ;
<b>Services</b>	Désigne l'ensemble des prestations mises à disposition de l'Utilisateur par la société BPARTNERS et ses Partenaires, et accessibles via les Moyens d'Accès ;

<b>Tiers</b>	Désigne des personnes physiques ou morales autres qu'un Utilisateur ou un Mandataire ;
<b>Conseil</b>	Désigne un Tiers bénéficiant de Moyens d'Accès lui permettant de consulter un ou plusieurs Compte de Paiement de l'Utilisateur ;
<b>Utilisateur</b>	Désigne toute personne physique ou morale accédant à une Application ;
<b>Utilisateur Autorisé</b>	Désigne toute personne physique autorisée par BPARTNERS qui accède via l'Espace Utilisateur à l'espace sécurisé réservé au Client grâce à un Dispositif d'Authentification Forte Personnel.
<b>Google Agenda</b>	Désigne l'accès et la synchronisation des données de Google Agenda sur l'interface BPartners.

## ARTICLE 2 - PRÉAMBULE – CONTEXTE

BPARTNERS édite une application, disponible sur le réseau internet et sur appareils mobiles, en tant qu'éditeur de logiciel applicatif.

L'application est accessible sur le réseau internet à l'adresse suivante : <https://www.bpartners.app/home> et sur AppleStore et Google Play (ci-après « **l'Application** »).

L'Application permet aux Utilisateurs professionnels, sous réserve du respect des conditions d'accès et de la création d'un Espace Utilisateur, de bénéficier d'un espace en ligne accessible depuis l'Application mobile et web et permettant de gérer son entreprise.

Conformément aux dispositions des Articles 6-III et 19 de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, dite L.C.E.N., il est porté à la connaissance des Utilisateurs de l'Application les présentes mentions légales.

L'accès et l'utilisation de l'Application sont soumis aux présentes Conditions Générales de Service détaillées ci-après ainsi qu'aux lois et/ou règlements applicables. La connexion, l'utilisation et l'accès à l'Application impliquent l'acceptation intégrale et sans réserve de l'internaute de toutes les dispositions des présentes Conditions Générales de Service.

## ARTICLE 3 - RÔLE DE BPARTNERS

BPARTNERS agit en tant qu'éditeur de logiciel applicatif offrant la possibilité de piloter son entreprise, d'agrèger son compte bancaire et de collecter des paiements au travers de ses partenaires.

## ARTICLE 4 - PARTENAIRES

### Service d'agrégation

BPARTNERS utilise, aux fins de bénéficier d'un service d'agrégation et de collecte des données bancaires nécessaires à la gestion du Compte de Paiement tenu par l'Établissement teneur de Compte, de la technologie fournie par BRIGE API.

La solution BRIDGE API permet de regrouper et de consolider, au sein de l'Espace Utilisateur, l'ensemble des informations relatives à des Comptes de Paiement et autres actifs détenus par un Utilisateur.

BRIDGE API est édité par la société PERSPECTEEV, société par actions simplifiée au capital de 345.268,80 euros, dont le siège est sis 4, rue de La Pierre Levée, 75011 PARIS, RCS Paris, n° 529 196 313.

PERSPECTEEV est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'ACPR sous le numéro 16918P.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page suivante : [CGS Utilisateur Final Bridge AIS + PIS version du 7 juillet 2022.docx \(bridgeapi.io\)](#)

### Gestion des demandes de paiement par lien

Afin de proposer une solution de paiement simple et rapide par mail, lien, SMS ou QR Code, BPARTNERS utilise à titre non exclusif la technologie fournie par Fintecture.

Fintecture est une Société par actions simplifiée au capital de 80.001 euros, dont le siège social est sis 5 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé, immatriculée sous le numéro 834 500 548 auprès du registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

Fintecture est un établissement de paiement autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (PSDFR-ACPR-17248).

Au travers de l'application BPartners, le Client peut initier une demande d'encaissement qui est transmis à Fintecture pour exécution.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page suivante : [CGU AIS PIS FR - Fintecture, solution de paiement par virement immédiat](#)

## ARTICLE 5 - INFORMATIONS LÉGALES – IDENTIFICATION DE BPARTNERS

En vertu de l'Article 6 de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé dans cet article l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi.

L'Application BPARTNERS est éditée par BPARTNERS ayant son siège social à l'adresse suivante : 8 rue Puget 75018, Paris, et immatriculée au numéro suivant : SIRET 91807273700011.

Téléphone : +33 1 82 07 72 28

Adresse e-mail : [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app)

Le Directeur de publication et de l'infrastructure IT est : Fonenantsoa MAURICA ANDRIANAMPOIZINIMARO

Adresse e-mail de contact : [lou@bpartners.app](mailto:lou@bpartners.app).

Le Site est hébergé par AWS dont le siège social est situé : 410 Terry Avenue North Seattle, WA 98109 United States

Téléphone : 206-266-1000

## ARTICLE 6 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Services conclus par BPARTNERS auprès de ses Clients.

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Service sont accessibles à tout moment sur l'Application et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Il est rappelé que toute demande de Services effectuée sur le Site nécessite la création d'un Espace Utilisateur dans les conditions rappelées aux présentes et effectuer toute vérification nécessaire quant aux déclarations effectuées lors de la création de cet Espace Utilisateur.

## ARTICLE 7 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

### **Acceptation des CGS par l'Utilisateur**

L'Utilisateur, se portant fort de ses Mandataires, déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de création d'un Espace Utilisateur.

L'Utilisateur déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique en France pour souscrire aux Services accessibles aux titulaires d'un Espace Utilisateur.

### **Acceptation des CGS par les Mandataires**

Les présentes CGS sont acceptées par les Mandataires accédant à l'Espace utilisateur, ces derniers déclarant expressément en avoir pris connaissance en cochant la case prévue à cet effet lors de leur première connexion à l'Application.

### **Modification des CGS par BPARTNERS**

Ces Conditions Générales de Service pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à une opération étant celle en vigueur sur l'Application à la date de l'opération.

Toute modification des présentes CGS fera l'objet d'une notification sur l'Espace Utilisateur ou d'une communication par mail.

## ARTICLE 8 - ACCESSIBILITÉ DE L'APPLICATION

Le simple accès à l'Application ne nécessite ni code d'accès ni identifiant.

L'Application autant que les Services sont accessibles et utilisables vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24h) et sept jours sur sept (7j/7j) à condition de disposer d'un smartphone ou d'une tablette disposant de versions prises en charge d'Android ou d'iOS, permettant de se connecter au réseau internet et d'un accès internet.

L'Application est accessible gratuitement à tout Utilisateur disposant d'un accès à internet. Tous les coûts afférents à l'accès aux Services, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à internet.

La société BPARTNERS se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Utilisateur ne respectant pas les présentes CGS.

La société BPARTNERS met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité au Service, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir.

La société BPARTNERS ne peut, en outre, être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable, qui empêcherait ou dégraderait l'accès au Service.

La société BPARTNERS se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Service, afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

Les Services s'adressent uniquement aux personnes majeures et ayant la capacité juridique. Tout accès ou toute utilisation de l'Application ou des Services par une personne non majeure est strictement interdit(e), sauf accord préalable et exprès de ses représentants légaux.

BPARTNERS se réserve le droit d'investiguer pour s'assurer que les connexions sont faites par des Utilisateurs Autorisés. BPARTNERS se réserve le droit de suspendre les Moyens d'Accès en cas de manquement, générant des frais d'intervention de 150 €.

## ARTICLE 8 - DESCRIPTION DE L'APPLICATION ET DES MISSIONS DE BPARTNERS

développe une IA à destination des artisans couvreurs, assureurs et collectivités. Avec une forte expertise sur la détection d'objets sur images satellites et/ou orthophotographies, BPartners IA applique un raisonnement symbolique sur les objets détectés par des procédés de Deeplearning afin de reproduire le raisonnement opérationnel des artisans et collectivités.

A destination des artisans couvreurs et assureurs, BPartners reproduit le raisonnement de ces premiers en encodant leurs processus d'analyse des toitures en venant analyser différents critères (mesure du toit, type de revêtement, usure dans le temps, pourcentage de mousse, tuiles manquantes, solarisation potentielle). L'objectif est de libérer du temps et permettre aux

artisans d'être réactifs dans le chiffrage des travaux, notamment post-intempérie. L'outil permet également de graduer les travaux et rationaliser la priorisation des chantiers.

Les travaux de recherche de BPartners ont été aussi déployés auprès des collectivités françaises en encodant les obligations réglementaires pour permettre à ces dernières de se conformer. BPartners travaille avec plusieurs grandes métropoles et collectivités françaises sur l'analyse de l'artificialisation des sols dans le cadre de la loi ZAN, la détection des zones à risques à l'absence de visibilité à proximité des passages piétons dans le cadre de la loi LOM et divers autres cas d'usages (évolution et qualification des modifications du bâti, qualification de la végétation, OLD...).

L'Application BPARTNERS est disponible pour le territoire français uniquement, et en langue française.

À cet égard, les présentes Conditions Générales de Service ont vocation à s'appliquer exclusivement dans les rapports entre BPARTNERS et un Client disposant d'un Espace Utilisateur.

## **ARTICLE 9 - DESCRIPTION DES SERVICES**

### **Fonctionnalités accessibles aux Utilisateurs depuis l'Application BPARTNERS**

Depuis l'Application, sans inscription préalable à un Espace Utilisateur, les Utilisateurs peuvent :

- Accéder à une information générale sur les prestations offertes par BPARTNERS à destination des Clients ;
- Contacter BPARTNERS en vue de profiter de ses Services, ou pour tout autre motif ;
- Accéder aux actualités générales liées à l'Application ;
- Accéder aux liens vers les réseaux sociaux et au blog de BPartners ;
- Accéder au formulaire de création d'un Espace Utilisateur ;
- Accéder aux éléments d'informations relatives à la protection des Données, les conditions générales ainsi que les mentions légales de l'Application.

Ces Services sont accessibles à l'ensemble des Utilisateurs de l'Application, quelle que soit leur localisation et sans qu'il ne soit nécessaire de créer un Espace Utilisateur.

Il est par ailleurs rappelé que tout Client souhaitant créer un Espace Utilisateur devra préalablement accepter les présentes Conditions Générales de Service.

### **Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Clients connectés sur leur Espace Utilisateur**

Depuis l'Application, une fois connectés sur leur Espace Utilisateur, les Clients peuvent :

- Accéder à une interface personnelle permettant de modifier leurs informations de profil ;
- Accéder à l'historique des actions effectuées ainsi qu'un récapitulatif des frais facturés par BPARTNERS ;
- Accéder à un formulaire d'assistance ;

### **1.1.1. Abonnement « Essentiel » - Artisans Couvreurs**

#### **(1) Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Clients titulaires d'un abonnement « Essentiel »**

Tout Client disposant d'un Espace Utilisateur et ayant souscrit à l'Abonnement « Essentiel » pourra bénéficier des Services suivants :

- Activation de notre intelligence artificielle qui analyse les toitures de vos prospects et organise le suivi des toitures de vos clients existants par "Activation de notre intelligence artificielle qui analyse les toitures (prise de mesures, détection des revêtements, pentes, usures, démoussage nécessaires) de vos prospects et organise le suivi des toitures de vos clients existants. 20 analyses de toitures incluses. 1 utilisateur.
- Outil de devis/facturation personnalisé, gestion des acomptes, relance impayés CRM, gestion des produits.
- Initiez la collecte de vos encaissements instantanément par QR code, Mails ou SMS en 1 clic. Lien de paiement intégré à la facture.
- Agrégation d'un compte bancaire pour avoir une vue sur votre trésorerie en continue
- Support 7 jours sur 7 ;

#### **(2) Tarification**

L'accès à l'outil se fait contre un abonnement mensuel de 49€HT/mois prélevé en début de période. l'abonnement inclut l'ensemble des éléments présentés en section 1.1.1 (1).

Au-delà des 20 adresses/toitures inclus dans le forfait, BPartners facturera 2€ par analyse d'adresse/toiture supplémentaire.

### **1.1.2. Abonnement « Sur-mesure » - COLLECTIVITES, ASSUREURS**

#### **(1) Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Clients titulaires d'un Abonnement « Sur-mesure »**

Tout Client disposant d'un Espace Utilisateur et ayant souscrit à l'Abonnement « Sur-mesure » pourra bénéficier des Services suivants :

- Branchement API
- Traitement à grande échelle
- Consommation au Km2

#### **(2) Tarification**

Un devis ou un contrat cadre est signé en détaillant la superficie à traiter, les modèles à invoquer.

## ARTICLE 10 - Fonctionnalités accessibles depuis l'Application aux Conseils

Tout Tiers disposant d'un Accès Conseil pourra, en se connectant à l'Application depuis ses Moyens d'Accès :

- Modifier ses informations personnelles ;
- Consulter, en lecture seule, les Comptes de Paiements des Clients lui ayant octroyé un Droit d'Accès Conseil.

Tout accès à ses Services nécessitera l'acceptation des présentes CGS.

## ARTICLE 11 - MODALITÉS DE PAIEMENT

### **Exigibilité des frais**

L'Utilisateur autorise expressément BPartners à prélever sur son Compte de Paiement tous les frais dus par l'Utilisateur à BPartners et exigibles au titre des présentes CGS. Les forfaits dus par l'Utilisateur à BPartners en contrepartie de la fourniture des Services sont facturés mensuellement, à date anniversaire.

En cas de résiliation des CGU par l'une des Parties, l'Utilisateur reste tenu de payer l'intégralité des frais d'abonnement correspondant à la période facturation en cours, et ces frais deviennent immédiatement exigibles à la date d'effet de la résiliation.

Dans l'hypothèse où le solde créditeur du Compte de Paiement de l'Utilisateur s'avérerait insuffisant pour permettre le prélèvement de l'intégralité des frais d'abonnement correspondant à la période facturation en cours, l'Utilisateur s'engage à approvisionner immédiatement le Compte de paiement à hauteur du montant dû. A défaut d'approvisionnement du Compte de Paiement par l'Utilisateur, la part prix restant due sera prélevée par BPartners sur le Compte de paiement au fur et à mesure des versements ultérieurs effectués par ledit Utilisateur au crédit de son Compte de paiement.

Les factures sont mises à la disposition de l'Utilisateur dans l'Application ou par e-mail.

### **Modalités de paiement des frais**

Les frais supplémentaires liés aux opérations facturées sont prélevés immédiatement. Les prélèvements sont effectués, directement sur le Compte de Paiement de l'Utilisateur.

En cas de résiliation des CGU par l'une des Parties, l'Utilisateur reste tenu de payer l'intégralité des frais additionnels correspondant à la période facturation en cours, et ces frais deviennent immédiatement exigibles à la date d'effet de la résiliation.

Dans l'hypothèse où le solde créditeur du Compte de Paiement de l'Utilisateur s'avérerait insuffisant pour permettre le prélèvement de l'intégralité des frais d'abonnement correspondant à la période facturation en cours, l'Utilisateur s'engage à approvisionner immédiatement le Compte de paiement à hauteur du montant dû. A défaut d'approvisionnement du Compte de Paiement par l'Utilisateur, la part prix restant due sera prélevée par BPartners sur le Compte de paiement au fur et à mesure des versements ultérieurs effectués par ledit Utilisateur au crédit de son Compte de paiement.

Les factures sont mises à la disposition de l'Utilisateur dans l'Application ou par e-mail.

## ARTICLE 12 - CRÉATION D'UN ESPACE UTILISATEUR

### Conditions liées à la création d'un Espace Utilisateur

#### 1.1.3. Utilisateurs autorisés

Le Client garantit agir pour son propre Espace Utilisateur à des fins professionnelles et être immatriculé en France. Le Client garantit expressément jouir de l'une des formes juridiques énumérées ci-dessous :

Type d'entreprises	Activités
Entrepreneur individuel (EI)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole ou profession libérale
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole, profession libérale ou pharmacien
Société à responsabilité limitée (SARL)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole ou profession libérale
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole ou profession libérale
Société par actions simplifiée (SAS)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole ou profession libérale
Société anonyme (SA)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole ou profession libérale
Société en nom collectif (SNC)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole, profession libérale ou pharmacien
Société en commandite simple (SCS)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole, profession libérale ou pharmacien
Société en commandite par actions (SCA)	Artisan, commerçant, industriel, activité agricole, profession libérale ou pharmacien
Association loi 1901 déclarée	Activité associative avec possibilité d'y associer une activité commerciale

Société civile	Activité civile de gestion de patrimoine
Groupement d'intérêt économique (GIE)	Artisan, commerçant, activité agricole, industriel ou profession libérale
Société coopérative	Artisan, commerçant, activité agricole, industriel ou profession libérale

La société BPARTNERS pourrait être amenée à réclamer certains documents complémentaires auprès de l'Utilisateur souhaitant créer un Espace Utilisateur, afin de vérifier les affirmations effectuées par celui-ci lors de son inscription sur l'Application.

#### **1.1.4. Utilisateurs interdits**

La création d'un Espace Utilisateur par une personne ne disposant pas d'un numéro Siret actif en France et ne répondant pas aux conditions précitées à l'Article 12.1.1 est interdite.

BPARNERS ne pourra donner d'accès à un Espace Utilisateur à défaut de respecter les conditions précitées ou dans l'hypothèse où l'Utilisateur n'aurait plus l'une des qualités mentionnées à l'Article 12.1.1.

#### **1.1.5. Activités interdites en tant que détenteur d'un Espace Utilisateur**

Ne sont pas autorisées à ouvrir un Espace Utilisateur, toutes les personnes physiques ainsi que la liste de société ci-dessous :

- L'activité de courtage en assurance si vous n'êtes pas enregistré auprès de l'ORIAS
- L'activité d'agent financier si vous n'êtes pas enregistré auprès du REGAFI
- La gestion de fonds, de portefeuille et de placements collectifs si vous n'êtes pas enregistré à l'AMF
- Négociation, échange et minage ou tout investissement dans les actifs numériques si vous n'êtes pas enregistré à l'AMF (PSAN)
- L'affacturage
- Prestation de services de paiement sans agrément (ex: financement participatif)
- Détention de place de marché ("marketplace")
- Activité à caractère sexuel (pornographie, prostitution, vente d'accessoires sexuels, escorte)
- La vente de tabac (y compris TCH et cigarettes électroniques)
- Activités liées aux produits à base de cannabis et dérivés (THC -Chanvre)
- La vente d'armes et véhicules de guerre (y compris toute reproduction)
- La vente aux enchères, vente d'œuvres ou objets d'art
- La vente en ligne de produits chimiques, de poudres de protéine, compléments alimentaires et médicaments
- Les casinos et jeux d'argent
- Cartomancie / clairvoyance, astrologie
- Cryptomonnaie (négociation, échange et minage)
- Plateforme de trading/ courtage ou toute activité en lien avec : les devises, métaux précieux pierres précieuses, autres produits, titres

- Toute activité réglementée à défaut de produire la preuve de l'inscription de l'Utilisateur auprès de son Ordre ou son enregistrement auprès de l'organisme compétent (exemple : activité de courtage, activité de prestataire en services d'investissement, prestations de services de paiement, gestion de fonds)
- Toute activité illégale en France ainsi que toute activité de nature à porter atteinte aux droits des Tiers

## **Description des étapes nécessaires à la création d'un Espace Utilisateur**

Pour pouvoir accéder à certaines Fonctionnalités de l'Application, rappelées ci-dessus, il est nécessaire de bénéficier d'un Espace Utilisateur.

### **1.1.6. La création d'un Espace Utilisateur**

Lors de la création de l'Espace Utilisateur, il est demandé au Client par BPARTNERS, les informations suivantes :

- Dénomination de la Société ;
- Adresse du siège social ;
- Nom et prénom du représentant de la Société ;
- Adresse email ;
- Numéro de téléphone ;
- Désignation des produits et/ou services proposés par l'Utilisateur.
- La connexion d'un compte bancaire et le renseignement de son code BIC dans l'espace banque de l'application BPartners.

Enfin, l'Utilisateur professionnel devra garantir :

- qu'il est une personne morale ou une personne physique majeure, capable, agissant pour son compte à des fins professionnelles (commerciales, industrielles, artisanales, libérales ou agricoles) ;
- que son représentant dispose de toutes les autorisations nécessaires pour ouvrir et utiliser le Compte de Paiement ;

Les éléments relatifs au Client seront analysés et validés par BPARTNERS et ses Partenaires. BPARTNERS contrôle ainsi la création de l'Espace Utilisateur et l'édition des Moyens d'Accès.

La société BPARTNERS se réserve le droit de demander, sans juste motif, des documents justificatifs au Client afin de confirmer son inscription.

En cas d'informations erronées ou d'usurpation d'identité, le Client engage sa responsabilité et la société BPARTNERS se réserve le droit de l'exclure de l'Application, sans délai de préavis et sans remboursement.

BPARTNERS se réserve le droit de demander à tout moment tout document, attestation ou justificatif justifiant de la réalité ou de la mise à jour des informations transmises.

### **1.1.7. Définition d'un Mot de passe personnel**

À l'occasion de la création d'un Espace Utilisateur, BPARTNERS générera un mot de passe temporaire au profit de l'Utilisateur, afin de lui permettre de se connecter à l'Application BPARTNERS via notre interface basée sur Cognito. .

Le Client s'engage ainsi à modifier son mot de passe lors de sa première connexion à l'Application BPARTNERS.

Tout mot de passe devra correspondre aux conditions suivantes :

- Nombre minimum de caractères : 8 caractères
- Présence d'un caractère spécial : 1 caractère spécial au minimum
- Présence d'un nombre : 1 nombre au minimum

L'Utilisateur s'oblige à conserver ce mot de passe confidentiel et à ne pas le transmettre à un Tiers.

Il s'engage en outre à modifier son mot de passe à intervalles réguliers et raisonnables.

Il est rappelé que BPARTNERS n'enverra jamais à l'Utilisateur de demande de réinitialisation de mot de passe sans une action préalable de l'Utilisateur. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait destinataire d'une notification liée au renouvellement ou au changement de son mot de passe personnel, sans demande de sa part, l'Utilisateur s'oblige à ne pas répondre à cette demande et à prévenir dans les meilleurs délais BPARTNERS.

En tout état de cause, l'Utilisateur devra prêter une attention particulière au site sur lequel il se trouve lors du renseignement de son ID et de son mot de passe personnel, ces éléments ne pouvant être communiqués que sur la page de connexion du Site.

### **1.2. Vérifications**

BPARTNERS peut, à sa seule discrétion, et à des fins de transparence, de respect des conditions fixées pour la création des Espace Utilisateurs et d'amélioration du Service, procéder à des vérifications des informations communiquées par l'Utilisateur lors de la création de l'Espace Utilisateur.

## **ARTICLE 13 - GESTION DE L'ESPACE UTILISATEUR**

### **Accès Personnel**

L'accès à l'Espace Utilisateur est par définition personnel, chaque Utilisateur ne pouvant se connecter qu'à son Espace Utilisateur et ne pouvant transférer ses Moyens d'Accès à un Tiers.

Tout accès à un Compte de Paiement par un Tiers nécessite la création d'un Accès de Tiers, dans les conditions définies à l'Article 10.2 des présentes.

### **Mandataire(s)**

Les profils d'habilitation (Utilisateur) des Mandataires pour accéder à l'Espace Client et/ou utiliser les Services doivent être choisis parmi les profils prédéfinis proposés par BARTNERS, sans qu'il soit possible de personnaliser le profil de chaque Mandataire et donc l'étendue des autorisations ou droits associés à ce profil.

Le profil d'habilitation attribué à un Mandataire doit être cohérent avec les pouvoirs dont celui-ci dispose, d'un point de vue juridique, pour agir au nom et pour l'Espace Utilisateur de l'Utilisateur personne morale. Il appartient à l'Utilisateur Personne morale de s'en assurer et d'attribuer le profil adéquat à chaque Mandataire.

## **Perte de l'identifiant et/ou du mot de passe**

L'identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur engage sa responsabilité s'il communique ces éléments à des Tiers. Il est conseillé à l'Utilisateur de se déconnecter de son Espace Utilisateur à la fin de chaque utilisation.

Dès lors, toute consultation de l'Application effectuée par l'intermédiaire de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur, et toutes opérations passées dans ce cadre, sont considérées et présumées émaner de l'Utilisateur concerné et l'engageront, à défaut de rapporter la preuve d'une utilisation frauduleuse de ses Moyens d'Accès.

L'Utilisateur est responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. En cas de problème de sécurité concernant l'Application et les Services, notamment relatif à l'identifiant et/ou au mot de passe, l'Utilisateur concerné s'oblige à en informer immédiatement BPARTNERS. Tout Utilisateur rencontrant un quelconque risque quant à son mot de passe doit le changer immédiatement après avoir informé BPARTNERS. L'Utilisateur reconnaît à BPARTNERS le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

En cas de perte de son mot de passe, l'Utilisateur pourra réinitialiser son mot de passe via le bouton « mot de passe oublié », en communiquant son numéro de téléphone portable afin de recevoir un code spécial de réinitialisation.

L'Utilisateur pourra alors communiquer ce n° spécial afin de réinitialiser son mot de passe.

## **Modification des informations de l'Espace Utilisateur**

Les Clients peuvent accéder à leur profil et, le cas échéant, modifier à tout moment, des informations personnelles relatives à leur nom et leur adresse.

En complément, chaque Utilisateur peut, par l'intermédiaire de son Espace Utilisateur, ajouter ou modifier une adresse email liée à son Espace Utilisateur. Un code de confirmation sera dans ce cadre envoyé par l'Application, à l'adresse email indiquée.

## **ARTICLE 14 - ACCES CONSEIL**

### **Création d'un Accès Conseil**

Au travers de Bridge API, le Client disposant d'un Compte de Paiement peut, sous sa seule responsabilité, créer un Accès Conseil au profit de Tiers identifié(s).

La création d'un Accès Conseil nécessitera la communication d'une adresse email valide et la création de Moyens d'Accès par le Conseil Identifié.

Le lien d'activation de l'Accès Conseil restera valide 7 Jours Ouvrés à compter de son envoi.

### **Durée de l'Accès Conseil**

Par défaut, la durée de l'Accès Conseil est identique à la durée du Compte de Paiement auquel il est attaché.

L'Utilisateur reste toutefois libre de révoquer à tout moment un Accès Conseil.

## **Inactivité de l'Accès Conseil**

À défaut de connexion à l'Accès Conseil durant 15 mois consécutifs, l'Accès Conseil sera révoqué par BPARTNERS, à la suite d'un délai de 7 Jours Ouvrés à compter de l'envoi d'une notification préalable.

## **Révocation de l'Accès Conseil**

L'Accès Conseil peut être révoqué à tout moment par le Client, par l'intermédiaire de son Espace Utilisateur.

L'Accès Conseil peut être révoqué par BPARTNERS à tout moment et sans préavis en cas de non-respect des présentes CGS.

## **ARTICLE 15 - INFORMATIONS DÉLIVRÉES À L'UTILISATEUR**

### **Relevé annuel des frais**

Un relevé annuel des frais perçus sur par BPartners au cours de l'année civile précédente au titre des Services dont bénéficie le Client dans le cadre des présentes CGS est également accessible sur l'Espace Utilisateur.

## **ARTICLE 16 - DUREE DE VALIDITE DE L'ESPACE UTILISATEUR**

### **Principe**

Chaque Espace Utilisateur est souscrit pour une durée indéterminée.

Toutefois, BPARTNERS se réserve le droit de clôturer un Espace Utilisateur :

- après information préalable, en cas d'inactivité de l'Utilisateur durant une période déterminée ;
- sans délai lorsque l'Utilisateur fait du tort à l'Application ou à la société BPARTNERS.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre Politique de Protection des Données Personnelles.

### **Suspension de l'Espace Utilisateur**

BPARTNERS se réserve, sans qu'il soit nécessaire d'en informer préalablement l'Utilisateur, la possibilité de suspendre temporairement l'accès à l'Espace Utilisateur si notamment elle relève de faits laissant présumer une utilisation frauduleuse dudit Espace Utilisateur.

L'Utilisateur pourra ainsi se rapprocher de BPARTNERS afin d'obtenir, le cas échéant, de nouveaux Moyens d'Accès.

Par ailleurs, BPARTNERS pourra être amenée à interrompre l'accès total ou partiel à l'Espace Utilisateur pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité de l'Utilisateur.

### **Suppression de l'Espace Utilisateur à l'initiative de BPARNERS**

Dans l'hypothèse où un Utilisateur ne respecte pas les présentes Conditions Générales, BPARTNERS se réserve le droit de suspendre ses accès à son Espace Utilisateur. Par ailleurs,

BPARTNERS se réserve le droit de résilier le présent contrat et de clôturer l'Espace Utilisateur de l'Utilisateur sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

### **Suppression de l'Espace Utilisateur à l'initiative de l'Utilisateur**

Cette résiliation fera l'objet d'une notification à destination de l'Utilisateur établie sur un support durable.

### **Décès de l'Utilisateur personne physique**

En cas de décès du Client personne physique, confirmé par la production d'un document officiel,

À la suite du décès du titulaire, Bpartners bloquera l'espace utilisateur, sous réserve du dénouement des opérations en cours initiées avant le décès et de l'imputation des frais sur la provision disponible du compte de paiement

## **ARTICLE 17 - DISPONIBILITÉ DES SERVICES**

BPARTNERS met en œuvre des moyens raisonnables pour permettre l'accès à l'Application 7 jours sur 7.

BPARTNERS peut cependant interrompre l'accès à tout ou partie de l'Application pour des raisons de sécurité ainsi que pour des raisons techniques et/ou de maintenance.

Pour les mêmes raisons, BPARTNERS peut modifier ou interrompre les Services fournis à tout moment.

BPARTNERS et ses Partenaires se réservent le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser tout agissement illicite ou contraire à l'usage convenu du Compte de Paiement.

En particulier, BPARTNERS se réserve la possibilité, de manière discrétionnaire et sans préavis, de suspendre, supprimer et/ou bloquer tout accès d'un Client à l'Application, notamment mais non exclusivement: (i) en cas de soupçon de tentative malveillante ou frauduleuse d'accès ou d'authentification à l'Application, menaçant la confidentialité de toutes informations et données relatives au Client ou à l'Utilisateur Autorisé, (ii) ainsi qu'en cas de perte, vol, divulgation ou de toute autre Donnée de Sécurité Personnalised.

## **ARTICLE 18 - RESPONSABILITÉ**

Le Client comprend que BPARTNERS ne vérifie pas toutes les déclarations des Utilisateurs sur l'Application.

BPARTNERS ne fait aucune déclaration ou garantie concernant le comportement des Utilisateurs de l'Application ou des Services ou concernant leur compatibilité avec des Utilisateurs actuels ou futurs de l'Application ou des Services.

L'Utilisateur accepte de prendre des précautions raisonnables lorsqu'il communique ou lorsqu'il a des contacts avec d'autres Utilisateurs de l'Application ou des Services et avec toute personne

avec qui il communique ou à des contacts dans le cadre de l'Utilisation de l'Application ou des Services, plus spécifiquement dans l'éventualité où les Utilisateurs décideraient de se rencontrer hors ligne ou en personne, que cette rencontre soit ou non organisée par BPARTNERS.

BPARTNERS exclut expressément toute responsabilité de sa part pour tout(e) acte ou omission de la part de tout Utilisateur de l'Application et des Services ou autres Tiers.

BPARTNERS exclut expressément toute responsabilité lorsque les Conditions Générales n'ont pas été acceptées.

La responsabilité de BPARTNERS envers le Client ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui lui causeraient un préjudice directement lié à ces faits. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects.

## ARTICLE 19 - IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion des présentes CGS, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de trois mois, les présentes seraient purement et simplement résolues.

## ARTICLE 20 - EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes.

Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par une lettre recommandée avec accusé de réception, ayant pour objet la mise en demeure, demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résiliation du contrat, par courrier recommandé avec avis de réception, trente (30) jours au moins à compter de l'inexécution.

## ARTICLE 21 - EXCEPTION D'INEXÉCUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la

défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à Espace Utilisateur de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues.

## ARTICLE 22 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours.

Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

À cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues.

De façon expresse, sont considérés notamment comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français :

- le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ;
- l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au Client.

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

## ARTICLE 23 - CONFIDENTIALITE

BPARTNERS est une société enregistrée au RCS de Paris B 918 072 737 sous le numéro de SIREN 918072737.

BPartners s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique.

BPartners veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

## ARTICLE 24 - SECURITE DES ESPACE UTILISATEURS – VÉRIFICATIONS OPÉRÉES PAR BPARTNERS

BPARTNERS et ses Partenaires peuvent mettre en place des mesures de sécurité et de sauvegarde face aux manquements de l'Utilisateur à ses obligations aux présentes CGS et aux lois en vigueur.

Ainsi, BPARTNERS et ses Partenaires peuvent adresser des mesures d'avertissement au Client qui peut valoir mise en demeure. De plus, BPARTNERS et ses Partenaires pourront prendre des mesures permettant de pallier les manquements. En cas de manquement aux CGS ou lors de violations de la réglementation relative à la LCB-FT

## ARTICLE 25 - INTUITU PERSONAE – INCESSIBILITÉ – CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le présent contrat est conclu en fonction des caractéristiques propres de l'Utilisateur. À cet égard, il ne peut être cédé à un Tiers sans une information préalable, effectuée au minimum 30 jours calendaires avant le transfert des Moyens d'Accès.

Par transfert des Moyens d'Accès au titre du présent Article, il est expressément entendu tout transfert résultant de :

- La cession isolée du présent contrat ;
- La cession du fonds de commerce, du fonds artisanal, de la clientèle de l'Utilisateur à un Tiers ;
- Tout changement de contrôle de l'Utilisateur personne morale, au sens des dispositions de l'article L233-3 du Code de commerce.

À cet égard, BPARTNERS se réserve le droit d'accepter ou de refuser le présent transfert, étant rappelé que le bénéficiaire du transfert devra répondre aux conditions posées aux présentes et communiquer l'ensemble des informations nécessaires à la création d'un Espace Utilisateur.

En tout état de cause, toute modification des informations préalablement communiquées à BPARTNERS lors de la création d'un Espace Utilisateur devra faire l'objet d'une notification à destination de BPARTNERS.

## ARTICLE 26 - SECURITE DES DONNEES

BPARTNERS héberge les données du Client sur les services en ligne Amazon Web Services (AWS) S3 et AWS RDS. Ces plateformes prennent en charge de nombreuses normes de sécurité et certifications de conformité, et notamment la directive de l'UE sur la protection des données.

Le Client reconnaît la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement de AWS du Site et déclare renoncer à les contester en cas de litige. Tous les centres de données AWS utilisés par BPARTNERS se trouvent à Paris.

BPARTNERS transmet et/ou récupère les données bancaires du Client chez/depuis ses Partenaires Bridge API et Fintecture. Tous les centres de données utilisés par les Partenaires se trouvent au sein de l'Union européenne.

BPARTNERS vérifie régulièrement le niveau de sécurité des systèmes informatiques de ses Partenaires. Cependant, le Client reconnaît que BPARTNERS ne peut être tenu responsable en cas d'éventuelles failles de sécurité de ses partenaires.

Voir politique de sécurité et Compliance d'AWS:

<https://docs.aws.amazon.com/whitepapers/latest/aws-overview/security-and-compliance.html>

## ARTICLE 27 - INFORMATIQUES ET LIBERTÉS - DONNÉES NOMINATIVES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement général de la Protection des données (RGPD) entrée en application le 25 mai 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires à l'accès, au traitement et à l'exécution des Services notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux Partenaires de BPARTNERS chargés de l'exécution et/ou du traitement des Services.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de l'Application répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités suivantes : le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur les données nominatives auprès de BPARTNERS qu'il peut exercer en s'adressant à :

- Par message électronique à l'adresse : [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app) ;
- Par courrier à l'adresse : BPARTNERS, 8 RUE PUGET, 75018 PARIS.

## ARTICLE 28 - « BLOCTEL » - LISTE ANTI-DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Le traitement des Services impliquant la collecte de vos données téléphoniques, vous pouvez inscrire gratuitement, conformément aux articles L.223-1 et R.223-1 du Code de la consommation, votre numéro de téléphone sur le site « <http://www.bloctel.gouv.fr/> » sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dénommée « Bloctel ».

Cette inscription vous permet de ne pas être sollicité par téléphone au sujet d'une offre commerciale.

Il est rappelé que cette opposition n'est notamment pas applicable :

- En cas de relations contractuelles préexistantes entre le professionnel et le consommateur, sauf refus exprès du consommateur d'être contacté par téléphone ;
- aux consommateurs ayant demandé à être rappelés.

## ARTICLE 29 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu de l'Application est la propriété exclusive de BPARTNERS et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, BPARTNERS reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de BPARTNERS qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## ARTICLE 30 - SERVICE D'ASSISTANCE EN LIGNE

BPARTNERS apporte assistance à ses Clients via le chatbot ou par email à l'adresse [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app).

Dès réception de la demande, nous prendrons contact avec vous pour clarifier la problématique et vous apporter une réponse satisfaisante.

## ARTICLE 31 - INFORMATIONS – RÉCLAMATIONS

Pour toute information, réclamation ou question relative aux conditions de service de BPARTNERS, le Client devra s'adresser à l'équipe de l'Application par mail à l'adresse suivante : [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app).

Les réclamations reçues seront traitées dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur réception.

## ARTICLE 32 - NULLITÉ PARTIELLE – INDÉPENDANCE DES STIPULATIONS

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses du présent contrat par une décision de justice ou encore d'un commun accord entre les Parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée.

## ARTICLE 33 - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Services et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Service sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## ARTICLE 34 - DROIT APPLICABLE & LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Service et les opérations qui en découlent sont soumises à la loi française.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Service pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre BPARTNERS et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

## ARTICLE 35 - ACCÈS GOOGLE AGENDA

Dans le cadre de son service de prospection intelligent et de suivi des rendez-vous des artisans, BPartners permet aux utilisateurs d'avoir accès au travers de l'interface de BPartners à son Agenda Google. BPartners a mis en place une connexion API pour récupérer l'ensemble des données présentes dans l'agenda de l'artisan. Pour ce faire, l'artisan doit suivre le processus d'authentification de Google Agenda et autoriser la communication des informations à BPartners. L'authentification dispose d'un Token de validité, valable 1H. au-delà, BPartners demandera à l'utilisateur une nouvelle authentification en se connectant sur son espace Google Agenda et autorise à nouveau la communication des données avec BPartners.

Dans le cadre de son service de prospection intelligente, BPartners trouve des prospects ou notifie l'utilisateur lorsqu'il se trouve à proximité d'une opportunité commerciale. Pour chaque événement Google Agenda contenant une adresse (localisation), BPartners utilise cette information pour notifier à l'utilisateur les opportunités se situant à proximité. Les informations collectées sur Google Agenda restent confidentielles et ne sont communiquées qu'à l'utilisateur lui-même enrichies des informations générées par BPartners (ex: prospect se situant à 100 mètres de l'adresse de l'événement Google Agenda).

L'utilisation des données de Google Agenda récupérés par BPartners se limite à la collecte de l'adresse postale de l'événement Google Agenda. Cette information reste confidentielle et utilisée par BPartners pour identifier des prospects ou géolocaliser les clients de l'utilisateur à proximité de ces adresses. Tout utilisateur de BPartners souhaitant donner accès à BPartners à son agenda Google doit accepter ces présentes conditions générales de ventes.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement général de la Protection des données (RGPD) entrée en application le 25 mai

2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires à l'accès, au traitement et à l'exécution des Services notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux Partenaires de BPARTNERS chargés de l'exécution et/ou du traitement des Services.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire de l'Application répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités suivantes : le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur les données nominatives auprès de BPARTNERS qu'il peut exercer en s'adressant à :

- Par message électronique à l'adresse : [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app) ;
- Par courrier à l'adresse : BPARTNERS, 8 RUE PUGET, 75018 PARIS.

BPARTNERS héberge les données du Client sur les services en ligne Amazon Web Services (AWS) S3 et AWS RDS. Ces plateformes prennent en charge de nombreuses normes de sécurité et certifications de conformité, et notamment la directive de l'UE sur la protection des données.

Le Client reconnaît la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement de AWS du Site et déclare renoncer à les contester en cas de litige. Tous les centres de données AWS utilisés par BPARTNERS se trouvent à Paris.

BPARTNERS transmet et/ou récupère les données bancaires du Client chez/depuis ses Google Agenda API.

BPARTNERS vérifie régulièrement le niveau de sécurité des systèmes informatiques de ses Partenaires. Cependant, le Client reconnaît que BPARTNERS ne peut être tenu responsable en cas d'éventuelles failles de sécurité de ses partenaires.

Voir politique de sécurité et Compliance d'AWS:

<https://docs.aws.amazon.com/whitepapers/latest/aws-overview/security-and-compliance.html>

## ARTICLE 36 ACCÈS AUX IMAGES ORTHOPHOTOGRAPHIES ET SATELLITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

### 1. Conditions d'utilisation

Les utilisateurs de notre plateforme SaaS, spécifiquement les artisans couvreurs, ont accès à des images d'orthophotographies aériennes haute résolution (5 cm, 20 cm) et à des images satellites pour réaliser des analyses de toiture et autres besoins professionnels. Il est impératif que ces utilisateurs n'accèdent qu'aux images des propriétés pour lesquelles ils ont reçu un consentement explicite du propriétaire ou de la personne légalement autorisée à donner un tel consentement.

## 2. Obtention du consentement

Avant de demander ou d'accéder aux images d'une adresse donnée, l'utilisateur doit :

- Obtenir le consentement préalable et éclairé du propriétaire du bien immobilier ou du prospect pour lequel les images seront utilisées.
- S'assurer que ce consentement est documenté et conservé en tant que preuve de conformité.

## 3. Responsabilité de l'utilisateur

En cas d'accès ou d'utilisation des images sans le consentement approprié, l'utilisateur assume l'entière responsabilité des conséquences légales et réglementaires pouvant en découler, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation ou plainte de tiers concernant la violation de leur vie privée.

- Responsabilité Légale : L'utilisateur est seul responsable de tout traitement de données personnelles effectué sans le consentement requis, conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés.
- Indemnisation : L'utilisateur s'engage à indemniser et dégager BPARTNERS de toute responsabilité en cas de non-respect des obligations stipulées dans cet article.

## 4. Protection des données personnelles

Conformément au RGPD, BPARTNERS s'engage à :

- Assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles traitées à travers notre plateforme.
- Ne pas conserver les images au-delà de la période nécessaire à leur finalité d'utilisation.
- Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre tout accès ou divulgation non autorisé(e).

## 5. Droits des personnes concernées

Les personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles disposent des droits suivants :

- Droit d'accès : Droit d'obtenir la confirmation que des données les concernant sont traitées et d'accéder à ces données.
- Droit de rectification : Droit de demander la correction de données inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : Droit de demander la suppression de leurs données personnelles, sous réserve des obligations légales de conservation.
- Droit d'opposition : Droit de s'opposer à l'utilisation de leurs données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, les personnes concernées peuvent contacter BPARTNERS à l'adresse suivante : [contact@bpartners.app](mailto:contact@bpartners.app) ou par courrier à : BPARTNERS, 8 RUE PUGET, 75018 PARIS.